



Mars 2013

Lettre d'information FO n°3 :

ONEMA / ONCFS / Agence des aires marines protégées / Parcs Nationaux / Conservatoire du littoral / Agences de l'eau

Agence nationale de la biodiversité : En introduction de la conférence environnementale de septembre 2012, le Président de la République a annoncé, sans concertation préalable, la création d'une agence nationale de la biodiversité répondant ainsi à plusieurs lobbys. Cette décision n'a fait l'objet d'aucune étude d'opportunité sérieuse. Depuis, la ministre de l'écologie a missionné deux hauts fonctionnaires pour produire un rapport de préfiguration présenté le 19 février 2013. Ce rapport n'a aucunement justifié la création de cette agence et comporte de très nombreux partis-pris dogmatiques. Force Ouvrière dénonce les orientations prises qui conduiront probablement au démantèlement des établissements existants, à provoquer une perte d'indépendance et à servir de support et d'excuse aux diminutions d'effectifs et de moyens. Un tel environnement en perpétuel changement aura forcément des conséquences négatives aussi bien sur les missions que sur les conditions de travail des agents.

Télécharger le communiqué de Force Ouvrière [ici](#)

Télécharger le Rapport de préfiguration de l'agence française de la biodiversité [ici](#)

Télécharger le diaporama sur l'agence biodiversité présenté lors du Conseil Nationale de la Transition Ecologique [ici](#)

Télécharger le diaporama sur la loi cadre sur la biodiversité présenté lors du Conseil Nationale de la Transition Ecologique [ici](#)

Consulter les débats parlementaires sur l'agence [ici](#)

Force Ouvrière met à disposition un guide statutaire sur les agents techniques de l'environnement et les techniciens de l'environnement : un guide complet sur les corps d'ATE et TE présentant un état des lieux, les grilles statutaires, les règles de rémunérations, les changements de corps et de grades, la mobilité, l'évaluation, les bonifications d'anciennetés. D'autres guides seront prochainement réalisés.

Le guide est consultable en ligne [ici](#)

Des sénateurs considèrent les établissements et les services en charge de l'environnement comme des espères nuisibles : A l'occasion de l'examen en commission sénatoriale du budget du ministère de l'écologie en novembre 2012, plusieurs sénateurs ont tenus des discours inacceptables sur nos missions et les agents. Force Ouvrière a donc interpellé la ministre pour qu'elle défende ses établissements et ses agents.

Télécharger le communiqué FO [ici](#)

La feuille de route de la direction de l'eau et de la biodiversité aux services : Comme chaque année, la DEB a transmis une feuille de route aux services déconcentrés pour la mise en œuvre de ses politiques. Même si la démarche est intéressante, cette feuille de route élude l'enjeu de l'adéquation entre les missions et les moyens pour accomplir toutes les missions.

La feuille de route est disponible [ici](#) et le communiqué de Force Ouvrière [ici](#)

De l'indépendance de l'autorité environnementale : La mission d'autorité environnementale fait l'objet de larges débats sur son indépendance suite à des décisions de la cour européenne de justice.

Une analyse de la problématique de l'indépendance de l'autorité environnementale (source SNITPECT-FO) est disponible [ici](#)

Arrêté au mode de calcul de la superficie du cœur des parcs nationaux : Un arrêté du 14 février 2013 vient modifier l'arrêté du 5 avril 2007.

Télécharger l'arrêté [ici](#)

Titularisation des contractuels : Une réunion sous l'égide de la DRH du ministère de l'écologie s'est tenue le 25 janvier. Plusieurs sujets ont été abordés tels que les corps accessibles, les modalités des concours réservés, le calendrier...

Télécharger le compte-rendu FO [ici](#)

Relevé de décision de la CAP nationale des Techniciens de l'environnement du 28 février : Cette CAP a notamment examiné les demandes de mutation et d'intégration dans le corps des TE

Télécharger le compte-rendu FO [ici](#)

Abrogation du jour de carence : La ministre de la fonction publique a annoncé l'abrogation de la journée de carence dans le cadre de l'examen du budget 2014. Ce résultat montre que la mobilisation de l'ensemble des agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels dans tous les ministères, les services déconcentrés, les établissements publics est la seule voie possible pour obtenir de tels résultats. Toutefois, la seule abrogation de la journée de carence n'est pas suffisante. Le compte n'y est toujours pas.

Télécharger la communication de Force Ouvrière [ici](#)

Campagne de la Fédération syndicale européenne des services publics sur l'eau et l'assainissement : La FSEPS lance une campagne européenne à laquelle FO est totalement associée. Le slogan de la campagne est « L'eau et l'assainissement sont un droit humain ! L'eau est un bien public, pas une marchandise ! »

Télécharger la présentation de la campagne [ici](#)

Signature d'un protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : Force Ouvrière signe un protocole en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Toutefois, FO revendique d'aller au-delà des principes généraux et de mettre en œuvre des mesures concrètes en faveur de cette égalité.

Télécharger la communication de Force Ouvrière [ici](#)

Pour toute remarque relative aux positions défendues par Force Ouvrière et pour toute question relative à votre carrière contactez nous

Zaïnil NIZARALY

znizaraly@fets-fo.fr/ 01 44 83 86 20

FEETS-FO, 46 rue des Petites Ecuries 75010 Paris

Ou remplir le bulletin d'adhésion en ligne [ICI](#)



Bulletin d'adhésion

Agents des établissements publics du ministère de l'écologie et du ministère de l'égalité des territoires

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière

NOM :

PRENOM :

CORPS/GRADE ou assimilé :

ETABLISSEMENT :

ADRESSE :

TELEPHONE BUREAU :

TELEPHONE PORTABLE :